

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de la Plateforme de cytométrie pour l'utilisation du Cytomètre Gallios AN24085 sont fixés selon les modalités suivantes :

	Pôle BMS	Autres entités de l'Université Lorraine	Extérieurs
A l'heure (avec personnel)	100 €	130 €	200 €
A l'heure (sans personnel)	45 €	65 €	130 €
Forfait 200h (annuel)	2550	-	-

Article 2

Les tarifs de la Plateforme de cytométrie pour l'utilisation du Trieur Astrios AW10009 sont fixés selon les modalités suivantes

	Pôle BMS	Autres entités de l'Université Lorraine	Extérieurs
A l'heure	150 €	250 €	350 €
Forfait 3h <i>soit environ 1h de tri par semaine</i>	300 €	550 €	Sur devis
Forfait 50h (annuel)	2800	-	-

Article 3

Les tarifs de la Plateforme de cytométrie pour l'utilisation du Seahorse 430370 sont fixés selon les modalités suivantes

	Pôle BMS	Autres entités de l'Université Lorraine	Extérieurs
Run	30 €	45 €	50 €

Article 4

Les tarifs de la Plateforme de cytométrie pour l'utilisation du Cytomètre Celesta Sorp R66093320004 sont fixés selon les modalités suivantes :

	Pôle BMS	Autres entités de l'Université Lorraine	Extérieurs
Formation	200€	200 €	500 €
A l'heure (avec personnel)	100 €	130 €	200 €
A l'heure (sans personnel)	35 €	45 €	70 €
Forfait 10h soit environ 1h de cytométrie par semaine	250 €	350 €	-
Forfait 50h soit environ 1h de cytométrie par semaine	1200 €	1600 €	-
Forfait 100h soit environ 3h de cytométrie par semaine	2000 €	2300 €	-

Article 5

Les tarifs de la Plateforme de cytométrie pour l'utilisation du Cytomètre Symphony A3 R66093710007 sont fixés selon les modalités suivantes :

	Pôle BMS	Autres entités de l'Université Lorraine	Extérieurs
Formation	200€	200 €	500 €
A l'heure (avec personnel)	120 €	150 €	250 €
A l'heure (sans personnel)	50 €	65 €	100 €
Forfait 10h soit environ 1h de cytométrie par semaine	350 €	450 €	-
Forfait 50h soit environ 1h de cytométrie par semaine	1550 €	1800 €	-

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et sous réserve de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Articles 4

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du biopole et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 18 novembre 2020


 Le Président
 Pierre MUTZENHARDT

25 NOV. 2020

Affiché à la Présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

25 NOV. 2020